

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION ET DU PAYS DE BREST

Avis du conseil de Développement de l'Agglomération et du Pays de Brest sur le projet « Brest 2025, Métropole attractive, ouverte et solidaire »

De janvier 2010 à juin 2011, la commission veille et prospective s'est réunie 12 fois sous l'animation de Yvanne Bouvet et Patrick Jagaille. Un mode inédit de collaboration avec Brest métropole océane a été initié permettant une participation et une contribution de la société civile dès la phase de réflexion et d'élaboration du projet métropolitain.

La contribution du Conseil de Développement s'est déroulée en deux phases :

- une contribution libre sur les 4 axes du projet métropolitain au premier semestre 2010.
- un premier document de synthèse réalisé à partir des premiers documents transmis par les services au premier semestre 2011.

Au-delà des deux synthèses de nos travaux que nous avons transmises, nos contributions intermédiaires étaient communiquées aux services de Brest métropole océane dans le cadre d'un dialogue permanent et confiant. Nous devons remercier techniciens et élus qui de par leur volonté ont permis la construction de ce dialogue.

*

**

Les valeurs de coopération et de réflexion partagées qui sont le socle de cette démarche recueillent l'adhésion du conseil de développement. La responsabilité et l'engagement de la métropole vis-à-vis des habitants et des territoires de son bassin de vie sont porteurs de la construction d'un pôle métropolitain.

La vision à 2025 organise les ambitions de Brest dans un espace temps de collaboration raisonnable sur la plupart des sujets même si une réflexion élargie à l'ensemble du Pays de Brest et à horizon 2040 a été évoquée. La recherche de coopération régionale, nationale et internationale est vécue comme une nécessité sans naïveté sur les intentions de nos partenaires.

*

**

Les trois cercles de gouvernance qui parcourent ce document devraient permettre de construire un pôle métropolitain fort ouvert sur l'ouest breton et l'espace pays de Loire/Bretagne.

Renforcer la gouvernance du Pays de Brest est au cœur des réflexions du conseil de développement. Nous approuvons la volonté de BMO de s'inscrire dans cette construction. Si le SCoT a été l'acte fondateur de cette nouvelle coopération, nous souhaitons que BMO et les autres acteurs du territoire du bassin de vie s'engagent dans la construction d'un pôle métropolitain porteur des grands enjeux du Pays de Brest au service de ses habitants.

*

**

L'ouest breton doit se renforcer autour de Brest et Quimper, cet espace administrativement instable doit faire l'objet d'une construction originale et ambitieuse car elle est porteuse d'un rééquilibrage des politiques en région Bretagne.

La poursuite de la coopération inter-régionale à travers le réseau des grandes agglomérations de l'Espace Métropolitain Loire-Bretagne nous semble une nécessité et une opportunité dans un contexte de concurrence accrue entre région et territoires.

Nous approuvons la volonté de renforcer la présence de Brest dans l'Europe et à l'international en s'appuyant sur nos compétences clés. La mise en réseau des acteurs du territoire nous semble être toujours une action prioritaire qui doit permettre de mobiliser et fédérer les acteurs publics et privés au service de stratégies et d'ambitions partagées.

*

**

La dimension maritime de la métropole de Brest est un facteur de rayonnement et de développement. Si la fragilité des activités historiques est réelle, des opportunités de développement sont à saisir en s'appuyant sur nos filières d'excellence dans le domaine maritime et des technologies de la mer.

Les actions de diversification de l'industrie engagées depuis plus de 15 ans sont à conforter en s'appuyant sur les résultats déjà engrangés. Un effort particulier sera à apporter à la reprise et au développement des entreprises sur le bassin d'emploi de Brest.

La métropole brestoise a besoin d'une université forte généraliste et d'un CHU de haut niveau s'appuyant également sur des écoles offrant conjointement des formations spécialisées de rayonnement international.

Le développement touristique doit s'inscrire plus clairement dans le cadre du pôle métropolitain du Pays de Brest où Brest a un rôle majeur à jouer sur la coordination des politiques touristiques.

Nous approuvons l'ambition d'une politique culturelle forte au service d'un pôle métropolitain de 400 000 habitants s'appuyant sur des outils innovants et emblématiques permettant un rayonnement et des coopérations au niveau local, national et européen de Brest dans le domaine des arts et de la culture.

*

**

La construction d'une métropole responsable s'engageant délibérément dans un projet pour 400 000 habitants ne peut que retenir notre attention. La coordination des politiques publiques, urbaines, sociales au niveau du bassin de vie doit passer rapidement de l'ambition à la réalité. La construction d'une ville centre pour 400 000 habitants est une responsabilité nouvelle qui vous engage dans un dialogue et une concertation renouvelés avec les territoires et les habitants du Pays de Brest pour la construction d'un projet équilibré.

Le Conseil de Développement ne peut qu'approuver l'analyse et les ambitions de BMO en matière de liaisons ferroviaires et maritimes et de l'aménagement numérique. Une attention particulière devra être portée sur la capacité de nos partenaires à tenir leur engagement sur l'ouest breton. Le renforcement des liens avec les villes de l'ouest sera un signe fort pour nos autres partenaires sur notre volonté d'aller au bout de nos engagements.

En conclusion, l'avenir se dessinera à plusieurs, nous en sommes convaincus.

Le conseil de Développement a particulièrement apprécié la démarche collaborative mise en place et souhaite s'inscrire pleinement dans la mise en œuvre et le suivi de ce chantier.

Nous donnons un avis favorable à ce travail prospectif fondamental pour nos collectivités.

Le 19 octobre 2011